

DÉCLARATION DE TÉTOUAN SUR LES FEMMES PORTEUSES DE MARCHANDISES AUX FRONTIÈRES DE CEUTA ET MELILLA

Ci-dessous sont présentés les accords et recommandations pour la défense de la dignité des femmes qui portent des marchandises aux frontières de Ceuta et Melilla. Cette déclaration résulte des Journées "Porteuses de marchandises et Droits Humains aux Frontière de Ceuta" tenues à Tétouan le 21 et 22 avril 2012.

Réunies à Tétouan, les organisations mentionnées ci-dessous ont pour but d'alerter l'opinion publique sur la situation grave et difficile subie par ces femmes qui portent des marchandises aux frontières de Ceuta et Melilla. Elles exigent également des autorités compétentes (à tous niveaux) de prendre les mesures nécessaires pour que soient respectés les droits et la dignité de ces dernières.

Chaque jour, des milliers de femmes traversent la frontière du Maroc vers Ceuta et Melilla pour se fournir en marchandises aux zones industrielles frontalières des deux villes. Elles les transportent ensuite dans de lourds ballots pouvant atteindre jusqu'à cent kilos, et ce dans le sens contraire afin de les livrer au Maroc.

Les conditions de ce va-et-vient de marchandises toléré, atypique ou illégal sont vraiment inhumaines. À l'énorme poids qu'elles transportent pour obtenir une rémunération plus importante (environ cinq euros par port), s'ajoutent, comme on a pu le constater, l'inhumanité physique du passage en soi, une violence policière fréquente, le fait de devoir payer des subornations à la police, le harcèlement sexuel ou encore la réquisition arbitraire des marchandises.

Ces femmes sont pour la plupart célibataires, veuves, répudiées ou divorcées, et la majorité d'entre elles ont de grands problèmes économiques qui les obligent à exercer cette activité pour obtenir des revenus.

Le but chaque jour est de passer la frontière le plus de fois possible (Elles y parviennent deux ou trois fois. Ensuite il n'y a pas plus de temps car la frontière se ferme au passage des marchandises aux alentours de 13h). Pour chaque paquet transporté une femme touche de 4 à 6 euros, selon le poids, ce dernier dépassant toujours les 50 kilos et pouvant atteindre jusqu'à cent kilos.

Les conditions du passage provoquent de fréquentes « avalanches », effets de foules, dans lesquels quelques femmes sont parfois mortes écrasées, comme **Zafia Azizi** en novembre 2008 à Melilla ou **Bushra y Zhora** en mai 2009 à la frontière de Ceuta.

Ce va-et-vient de marchandises (ni légal, ni illégal) rapporte environ 1.400 millions d'euros et représente presque un tiers de l'économie des deux villes autonomes. De cette activité vivent 45.000 personnes au Maroc d'une façon directe, et 400.000 autres indirectement (d'après la Chambre de Commerce Américaine de Casablanca), et représente également d'importants revenus grâce à la subornation (environ 90 millions d'euros chaque année d'après l'Hebdomadaire Indépendant marocain Al-Ayam).

Les porteuses doivent éviter la violence policière, sortir indemnes des effets de foule, supporter les coups ou le harcèlement sexuel, payer les subornations, supporter le froid, la pluie ou la chaleur extrême, porter les charges et recevoir les directives de ceux qui contrôlent le passage des marchandises et s'en enrichissent. Mais surtout elles doivent essayer de survivre aux frontières où la marchandise est la maîtresse de l'être humain. Les porteuses de marchandises sont le moteur de l'économie aux deux côtés des frontières entre Ceuta et Melilla et le Maroc, mais personne n'agit pour éviter la tragédie humaine provoquée par leur travail, ni se préoccupe de leurs droits et de leur dignité.

DE CETTE FAÇON NOUS CONSTATONS

Que de très graves violations des Droits Humains et de la dignité des personnes se produisent aux frontières de Ceuta et Melilla, et que des Traités et Conventions Internationales de protection de tels droits, dont le Royaume d'Espagne ainsi que le Royaume du Maroc font partie, sont violés.

ET C'EST POUR CELA QUE NOUS EXPOSONS À L'OPINION PUBLIQUE ET AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES LES RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

1. Ni les raisons d'État, ni les intérêts économiques ou politiques, ne peuvent être au-dessus du respect des Droits de l'Homme. Et cela inclut également les frontières, points sensibles qui ne peuvent pas contourner le respect des Traités internationaux, ni la législation humanitaire.
2. Au-delà de raisons législatives qui pourraient poser problème (mais qui ne peuvent jamais être au-dessus des Droits Humains) il serait important d'habiliter des mécanismes pour que le transit de marchandises puisse se faire d'une façon moins préjudiciable pour la santé de ces femmes.
3. C'est donc nécessaire de modifier la structure physique des tunnels de passage (non préparés pour un passage commode de personnes et de ballots) afin d'éviter les situations tragiques, ainsi que le harcèlement et le danger.
4. C'est également nécessaire, dans le même ordre des choses, de considérer la possibilité de permettre l'utilisation de moyens mécaniques manuels pour le port des marchandises.
5. Une action décidée des autorités est indispensable pour en finir avec les abus policiers, incompatibles avec un État de droit: violence, coups, abus, subornations, moyennes arbitraires, réquisition de marchandises sans raison, etc. Cette action doit permettre de punir les coupables de tels actes violents en surveillant scrupuleusement le respect de la dignité des personnes par les forces policières.
6. Il est indispensable de miser sur un développement durable ayant comme priorité les personnes et l'emploi digne dans toute la zone. Cela éviterait à des milliers de femmes, grâce à d'autres alternatives, de se voir obligées à un travail cruel et inhumain comme celui du passage de marchandises aux frontières.

Tétouan, 22 avril 2012

PREMIERS SIGNATAIRES

Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía - APDHA	Asociación Pateras de la Vida
Asociación Pro Derechos Humanos de Melilla - APDHMI	Red Asociaciones Norte de Marruecos - Chabacka
Comisión Española de Ayuda al Refugiado - CEAR	Association Almunadila - Femme Militante
Asociación Elin	Association Almouatina
Asociación Dignidad Mujeres y Niños Ceuta - DIGMUN	Association Marocaine des Droits Humains - AMDH
Asociación de Mujeres AL AMBAR de Ceuta	Organization Marocain des Droits Humains - OMDH
Entrepueblos	Liga Nacional de Droits de l'Homme - LNDH
Manos Unidas de Ceuta	Institut de la femme à Martil
Foro Social Espiritualidades y Éticas del Mediterráneo	Union d'Action Feminine - UAF
Iniciativa Cambio Personal Justicia Global	Alliance Femmes du Maroc para la Developement
Coordinadora de Barrios de Madrid	Association Tawaza
Institut drets Humans de Catalunya - IDHC	Reseau Euromediterranéen Droits l'Homme-REMDH
Asociación Uyamaa	Centro Padre Lerchundi de Martil
Centro Malaika	